

1^{er} février 2024 ■ Vol. 52 # 12

MOT DU PRÉSIDENT



Nous avons été près de 690 membres du SES à se prononcer le mardi 23 janvier sur les propositions d'ententes sectorielle et intersectorielle, soit environ 60 % de taux de participation. Le vote, qui s'est déroulé après une période de questions et de commentaires, a fait en sorte que 64 % des membres présents ont voté pour l'entente sectorielle (31 % contre et 5 % d'indécis) et 83 % pour l'entente intersectorielle (12 % contre et 5 % d'indécis). Si on considère seulement les votants, c'est donc **67,7 % pour le sectoriel et 87 % pour l'intersectoriel**. Lors de la rencontre, nous avons

eu la chance de compter sur Mme Annie Lepage, avocate à la FSE qui était co-porte-parole à la table de négociation.

Cette dernière a su nous parler de l'ambiance aux tables de négociation tout en expliquant en profondeur les différents volets de la proposition d'entente sectorielle.



Pour la suite des choses, les votes doivent se terminer d'ici le 14 février pour les 34 syndicats de la FSE pour l'entente sectorielle et pour les 300 syndicats du front commun pour l'entente intersectorielle. C'est à la suite des rencontres en instance, selon les votes obtenus, que les ententes seront entérinées ou non. Si elles sont entérinées, ce sera l'étape de l'écriture qui débutera; étape qui peut prendre jusqu'à 6 mois. C'est à la suite de ce processus que les ententes seront signées et que la convention (dont les paramètres salariaux) s'appliquera.

Les résultats obtenus, même s'ils ne répondent pas à toutes nos attentes et tous nos besoins, sont le fruit de plus d'un an de négociation et d'une forte mobilisation. Considérant justement cette forte mobilisation qui s'est traduite par plus de huit jours de grève, le conseil

d'administration du SES a décidé de procéder à un congé de prime qui se traduit par une absence de cotisation syndicale. C'est pour cette raison que sur vos paies, depuis le 7 décembre, il n'y a pas de cotisations perçues. La bonne santé financière de votre syndicat permet ce retour de plus de 200 000 \$ aux membres du SES. C'est le conseil d'administration qui décidera jusqu'à quel moment on poursuivra en ayant toujours la santé financière du syndicat en vue.



Nouvelle conseillère syndicale

Comme je vous l'indiquais précédemment, notre conseillère Julie Gagné a pris la décision de retourner à l'enseignement, faisant en sorte qu'un processus de sélection pour la remplacer a donc été lancé.

Des huit personnes qui ont postulé, quatre ont été rencontrées en entrevue. À la suite de ce processus, le comité de sélection, composé de Mme Nicole Emond, président du S. E. de La Jonquière, de Mme Julie Boucher, conseillère retraitée du SES, de M. Pierre Morissette, enseignant retraité et de moi-même, a décidé de retenir la candidature de Mme Marie-Ève Bouchard, enseignante d'expérience de l'école Médéric-Gravel. Cette décision a été entérinée lors de la réunion du conseil d'administration le vendredi 26 janvier. Mme Bouchard était membre du conseil d'administration du SES. Elle devrait débiter ses fonctions dès le lundi 5 février 2024.

Je me joins à l'équipe du SES pour lui souhaiter la bienvenue! Elle débutera sa formation et son apprentissage auprès de Julie, Christine et moi ainsi que par diverses formations de la FSE et de la CSQ.


Jean-François Boivin, président

SONDAGE À L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE LA CSQ : REVENIR À L'ESSENTIEL DE NOS PRATIQUES

Le présent sondage s'inscrit dans une démarche qui fait suite au 42^e Congrès de la Centrale des syndicats du Québec et qui n'est pas lié à la présente négociation dans le secteur public.

La CSQ veut **valider avec vous les pistes de solution** issues du plan d'action qui sont ressorties lors de multiples activités à propos du recentrage de la pratique des différents métiers représentés sur ce que vous considérez comme étant essentiel, afin d'améliorer l'organisation du travail.

Pour ce faire, nous vous invitons à répondre à un court sondage disponible en français et en anglais : [Sondage – français](#)

Le sondage comprend une capsule vidéo de Line Camerlain, première vice-présidente de la CSQ, qui explique les raisons de cette opération.

- o Le sondage demande **moins de 10 minutes** à compléter.
- o L'anonymat est assuré, vous pouvez donc y répondre en toute confidentialité.
- o La Centrale fera tirer **3 bons d'épicerie** d'une valeur respective de **500 \$, 300 \$ et 150 \$** parmi les **personnes qui auront participé** au sondage. Afin de préserver l'anonymat des réponses, un formulaire distinct permettra de s'inscrire au concours à la fin du sondage.
- o En cas de problèmes techniques avec le sondage ou l'inscription au concours, contactez-nous à l'adresse : sondages@lacsq.org.
- o Le sondage devra être rempli **au plus tard le vendredi 16 février 2024**, à 17 h.

Pour que les actions qui seront mises de l'avant soient les meilleures et qu'elles aient un impact positif significatif sur votre travail au quotidien, il est primordial que nous ayons le maximum de réponses possibles.

Votre participation est donc particulièrement essentielle.

VOUS ÊTES PRÈS DE LA RETRAITE?

Vous aimeriez avoir un aperçu de vos revenus lorsque vous serez à cette étape de votre vie?

Le syndicat de l'enseignement du Saguenay offre la possibilité de faire vos calculs. Pour ce faire, vous devez avoir en main votre relevé de participation le plus récent. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez le demander en vous inscrivant en ligne sur le site de Retraite Québec.

Par la suite, prenez un rendez-vous avec un de nos conseillers (418-549-8523). Il nous fera plaisir de vous recevoir et ainsi faire des calculs approximatifs.

Il est important de vous préciser que nos services n'incluent pas la planification financière ou des conseils relatifs aux stratégies financières ou à l'orientation à privilégier sur ces questions; conséquemment, vous êtes invités à consulter des experts en ces matières qui vous aideront à prendre des décisions appropriées.

CONGRÈS CSQ

Les membres du conseil d'administration ont déterminé la composition de la délégation pour le 44^e Congrès CSQ. La voici :

- o Le président - comblé
- o 1 personne du comité de la relève - comblé / substitut – comblé

- 👤 2 personnes déléguées – vacants
- 👤 1 membre du SES - vacant
- 👤 1 personne du conseil d'administration - vacant
- 👤 1 conseillère syndicale - comblé

Le Congrès se déroulera du 26 au 29 juin 2024 et aura lieu au Centre des congrès de Québec. Ceux et celles qui sont intéressés d'y assister, veuillez-nous en informer par courriel : ses@lacsq.org.



PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Plainte versus signalement

Une *plainte* est une manifestation d'insatisfaction envers un service scolaire qui est rapportée directement **par l'élève ou ses parents** qui s'estiment lésés.

Quant à la notion de *signalement*, introduite par la Loi sur le protecteur national de l'élève, elle est applicable uniquement en matière d'acte de violence à caractère sexuel (AVCS). Un signalement est donc l'acte par lequel **toute personne** détenant des renseignements susceptibles de démontrer qu'un AVCS a été commis à l'endroit d'un élève les portes à la connaissance d'un protecteur régional de l'élève.

Il est à noter qu'un élève ou ses parents peuvent porter plainte, en matière d'AVCS, directement au protecteur régional de l'élève ou en suivant les deux premières étapes de la procédure.

Qui peut effectuer un signalement, à quel sujet et comment?

Toute personne peut recourir à la procédure de plainte pour effectuer un signalement concernant un **acte de violence à caractère sexuel commis** à l'endroit d'une ou d'un élève. Ainsi, **des membres du personnel enseignant, professionnel ou de soutien** d'un établissement d'enseignement public ou privé pourraient recourir au processus pour effectuer un tel signalement auprès de la protectrice régionale ou du protecteur régional de l'élève.

Les membres du personnel ne peuvent pas effectuer un signalement à propos de situations où les droits des élèves ne seraient pas respectés, par exemple parce qu'ils n'ont pas accès

à certains services professionnels et de soutien. Dans ces situations, seulement les élèves ou leurs parents peuvent agir en formulant une plainte.

AGENDA

Conseil des personnes déléguées

6 février 2024 – 18 h 30 (inscription à 18 h)

Virtuel avec Zoom



MA CSQ CETTE SEMAINE

Vous souhaitez en savoir plus sur la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ainsi que sur ses positions et ses activités, bref sur tout ce qui s’y passe? Pour ne rien manquer, inscrivez-vous à l’infolettre hebdomadaire de *Ma CSQ cette semaine*.

<https://www.lacsq.org/infolettre/>

Ma CSQ cette semaine

L’infolettre de la Centrale des syndicats du Québec

Semaine des enseignantes et des enseignants

4 au 10 février 2024

Au cours des derniers mois, les profs se sont mobilisés et ont démontré qu’ils ont à cœur l’amélioration de notre système d’éducation public. Bravo et merci!

Au gouvernement, maintenant, de démontrer son engagement. Régler les maux de la profession enseignante, négligée depuis trop longtemps, se fera sur plusieurs années et non en une seule semaine.

